

**HEBERGEMENT
TEMPORAIRE-TRANSITOIRE
Ex-Communes du Sud Grenoblois
Grenoble-Alpes Métropole
&
SERVICE LE LOGIS
*Association le Relais Ozanam***

L'ex communauté de communes du Sud Grenoblois a mis en place en 2011, dans le cadre de son Programme local de l'habitat, un dispositif en partenariat avec le Relais Ozanam visant à développer une offre de logements en diffus permettant d'héberger temporairement des ménages en situation d'urgence et en difficulté sociale. Le Relais Ozanam assure la gestion de ces logements et accompagne les ménages avant l'accès à un logement social classique.

Dès 2014, dans le cadre de la fusion entre la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole et les 2 communautés de communes du Sud Grenoblois et des Balcons Sud de Chartreuse, la Métro a poursuivi le financement de ce dispositif et soutient par convention des actions réalisées par l'Association Le Relais Ozanam.

L'association Le Relais Ozanam, depuis sa création en 1957, s'est donnée comme objectif principal d'héberger, de loger et d'accompagner dans leur insertion sociale, les personnes en situation de précarité, par le développement de structures et de dispositifs variés, concourant ainsi à la lutte contre toutes les formes d'exclusion sociale.

Elle a, pour ce faire, créé un service dédié, le LOGIS (Logement Insertion Solidarité), ouvert et géré différents équipements et services sur les agglomérations grenobloises et vironnaises.

Elle inscrit son action dans un cadre législatif, notamment la loi sur le Droit Au Logement Opposable (DALO), du 5 mars 2007 complétée par la Loi de Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 .

Il s'agit de développer une offre pouvant répondre aux besoins recensés par les CCAS des communes du territoire de l'ex Sud Grenoblois et par les services locaux de solidarité du Conseil général de l'Isère. Elle a pour but d'être complémentaire à l'offre d'hébergement existant sur le territoire (résidence sociale pour jeunes gérée par l'association ALOA à Vizille et CHRS géré par l'association Ozanam à Vaulnaveys-le-Bas).

3 logements sociaux pourraient ainsi être mobilisés dans le patrimoine des bailleurs HLM de ce territoire.



**1 meublés 1 T1
A venir 1 ou 2 T2**

L'hébergement temporaire/Transitoire

- **Le public** Ce dispositif concerne des personnes en difficulté, nécessitant ou bénéficiant déjà d'un accompagnement par un service social,
Il s'adresse à des ménages sans solution de logement social ou sans hébergement (décohabitation, fin de bail...), autonomes, ne nécessitant pas un accompagnement de proximité au quotidien.
Il ne concerne pas les publics très marginalisés relevant d'une prise en charge spécialisée.
Il est destiné en priorité aux habitants de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois.

L'objectif Ce dispositif permettra aux personnes d'être accueillies dans une perspective de stabilisation sociale pouvant prétendre à un logement autonome de droit commun (en lien avec le CLH de la communauté de Commune du Sud Grenoblois pour un éventuel relogement); ou en attente d'une orientation d'hébergement mieux adaptée à la situation.
Il pourra également permettre d'approfondir le diagnostic et vérifier les capacités d'autonomie des personnes hébergées.

- **La durée** L'hébergement est d'une durée de : 1 mois renouvelable 5 fois.

Le fonctionnement (précisions en annexe de la convention)

- Les travailleurs sociaux, du *Service Local de Solidarité ou d'un autre service spécialisé*, constituent *la demande* d'hébergement auprès du Responsable du dispositif du service Le Logis de l'association Le Relais Ozanam.
 - Après un *diagnostic et une évaluation partagée*, Le Logis présente la situation en commission d'admission. *Le Logis prononce l'admission en hébergement, sur avis des représentants de la communauté de communes.*
 - Les personnes admises dans le logement devront s'acquitter d'une *participation financière mensuelle*.
- Un contrat tripartite* est signé entre le ménage, le travailleur social référent et le représentant du Logis. Il est renouvelé mensuellement afin de déterminer et d'adapter les objectifs à atteindre et les démarches à effectuer.
- *Le suivi social de la famille* (ou de la personne) sera assuré par le travailleur social à l'origine de la demande.
 - Le Logis *veille à la recherche d'une solution de relogement* aux côtés des partenaires (commission sociale intercommunale de la Métro, communes, Etat, bailleurs sociaux). Un entretien pourra avoir lieu avec le service logement en présence du ménage, du référent social et du Logis.

Le public accueilli

2014

2 ménages accueillis, soit **2 hommes**
sans enfant, âgés de 45 et 62 ans

323

{ **journées** (ménages) réalisées
journées (personnes) réalisées

Taux d'occupation : 88,5%

Les référents sociaux sont

- 1 du SLS de Vizille
- 1 du service du SATIS

1 ménage est de Vizille,

1 est originaire de Grenoble. (Admission via la CPDO grenobloise.)

- 1 ménage perçoit comme ressource sa pension d'invalidité,
- 1 perçoit sa retraite.

1 ménage est sorti :

La durée du séjour a été de 10,2 mois

A l'entrée les motifs de la demande

- 1 ménage était sans domicile fixe.**
- 1 ménage suite à des problèmes de santé, est retourné vivre chez ses parents et souhaite reprendre son indépendance.**

A l'entrée le type d'habitation

- 1 hébergé en structure d'accueil hivernal
- 1 hébergé chez ses parents.

A la sortie : 1 personne **est relogée sur Varcès** dans le parc public (par SNI).

REMARQUES

L'activité 2014, est une première réponse en matière d'hébergement. Par le public accueillis elle démontre qu'elle peut répondre aux besoins locaux des personnes isolées ou ayant besoin de maintenir le lien avec leurs enfants (par exemple, dans le cas d'un divorce). En accueillant une personne qui n'est pas rattaché à son territoire le dispositif démontre son ouverture et son partenariat sur le POHI grenoblois.

Ce dispositif n'a pu répondre aux demandes existantes des ménages avec enfants, car le logement est trop petit. C'est pourquoi la recherche d'un logement plus grand sur d'autres communes est toujours d'actualité.

Les objectifs travaillés durant le séjour

La situation géographique de l'hébergement situé sur la commune de Jarrie permet un partenariat de proximité avec l'épicerie solidaire « Coup de Pouce », le service logement de Jarrie et le SLS de Vizille.

Exemples d'objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social, durant le séjour :

- Confrontation à la réalité du logement : attribution possible, budget, autonomie nécessaire...
- Travail sur la gestion budgétaire : traitement dettes, budget prévisionnel...
- L'actualisation de leur demande de logement,
- La constitution de dossier logement : DALO...
- La poursuite des démarches de divorce,
- La poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- La prise en compte d'un besoin spécifique de soin,
- La préparation de l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...).

Mieux être pour les personnes accueillies :

- Trouver un lieu pour sortir de la précarité et/ou d'un contexte de crise.
- Etre dans un lieu d'habitation permettant momentanément une simplification des contraintes locatives.
- Faire valoir et exercer son droit de visite des enfants dans de bonnes conditions.
- Sortir d'une situation de violence conjugale.
- Trouver du travail, améliorer ou maintenir son emploi.

*Un hébergement **Adaptable** : temporaire ou transitoire*

*Un dispositif **souple** au service de la personne*

*Un partenariat **local** inscrit dans la durée*

***Un temps, un lieu**, où les personnes peuvent :*

- . *Retrouver une adresse*
- . *Reprendre de l'assurance*
- . *Orienter leurs démarches*
- . *Elaborer un projet de relogement*
- . *Trouver une solution*

Rhône-Alpes Région

Service Le Logis - Association Le Relais Ozanam

81 rue Nicolas CHORIER – 38 000 Grenoble
Tél 04 76 49 84 29 - fax 04 76 49 22 16 – e mail : logisdesiles@relaisozanam.org